

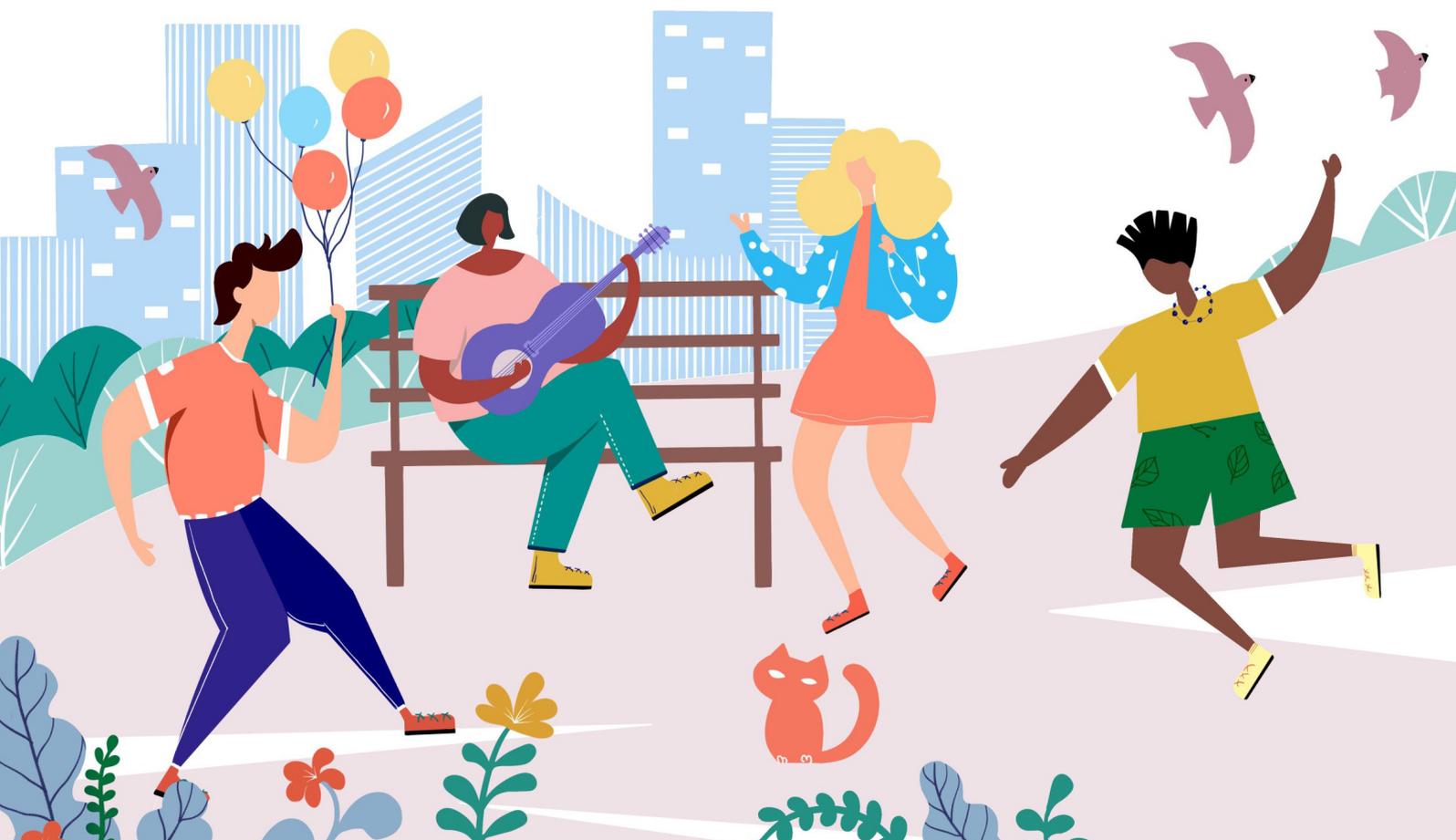


Shanghai Municipal
People's Government

Deuxième cycle du Prix mondial du développement durable dans les villes (Prix de Shanghai)

Appel à candidatures Règles et lignes directrices

Mars 2024



Le Prix mondial pour le développement durable dans les villes (Prix de Shanghai) vise à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (Agenda 2030) et du Nouvel agenda urbain (NUA). Il se concentre sur l'avancement de l'objectif de développement durable 11 (ODD 11), la promotion de la localisation des ODD, l'écho de l'Initiative mondiale pour le développement (IMD) et l'incitation des villes à trouver des solutions systématiques pour le développement urbain durable. En outre, le prix contribuera à la mise en place d'une plateforme pour faire avancer le plan stratégique et les programmes phares d'ONU-Habitat, ainsi que le cadre mondial de suivi des villes.

La création du Prix mondial pour le développement durable des villes (Prix de Shanghai) a été officiellement annoncée par le directeur exécutif d'ONU-Habitat lors de la première session du Conseil exécutif 2022 d'ONU-Habitat, le 30 mars 2022. Le lancement officiel du prix a eu lieu le 27 juin 2022 lors du 11e Forum urbain mondial (FUM) qui s'est tenu en Pologne, et l'appel à candidatures pour le premier cycle du prix a été annoncé en avril 2023. Le 28 octobre 2023, l'ONU-Habitat et le Gouvernement Municipal de Shanghai ont organisé avec succès la première cérémonie de remise des prix du Prix mondial du développement durable dans les villes (Prix de Shanghai).

L'appel à candidatures du deuxième cycle du prix est **désormais ouvert jusqu'au 15 juin 2024**.

I. Champ d'application et Thème

Le prix est **ouvert aux villes du monde entier** pour reconnaître et honorer leurs progrès et leurs réalisations dans la mise en œuvre des ODD et de la NUA au niveau de la ville depuis 2016, lorsque la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été officiellement lancée.

Le thème général du prix est **«Construire un avenir urbain durable pour tous»**. Les villes du monde entier qui s'efforcent de parvenir à un développement durable sont encouragées à poser leur candidature pour participer au débat mondial sur les solutions de développement urbain durable.

Faisant écho au thème du Forum urbain mondial (FUM) de 2024, les villes qui ont réalisé des progrès significatifs dans un ou plusieurs des domaines suivants sont particulièrement encouragées et invitées à poser leur candidature :

Domaine 1 : Logement de qualité et sécurisé pour des besoins diversifiés

Y compris, mais sans s'y limiter : a) Améliorer les conditions de logement des résidents et fournir un logement adéquat, abordable, bien situé et doté d'installations adaptées aux besoins divers ; b) Élaborer des politiques de tarification raisonnables et des schémas de prêts immobiliers, et encourager les gouvernements locaux, les organisations à but non lucratif ou les employeurs à offrir différents types de

soutien au logement aux résidents, en particulier aux jeunes ; c) Concevoir et construire des logements flexibles et adaptables pour les jeunes, tels que des appartements en colocation ou des communautés de vie partagée ; d) Promouvoir des conceptions de logements durables et élaborer des systèmes de normes de conception de logements correspondants ; e) Établir un système de location/vente complet pour garantir des droits au logement égaux pour tous.

Domaine 2 : Les jeunes leaders des communautés dynamiques

Y compris, mais sans s'y limiter : a) Donner pleinement la possibilité aux jeunes de jouer un rôle de premier plan pour proposer des idées, planifier conjointement, concevoir et construire des espaces publics communautaires flexibles et diversifiés pour accueillir diverses activités et besoins ; b) Fournir des infrastructures communautaires conviviales pour tous les âges et des équipements de service, tels que des installations sans obstacles, ainsi que des services de garde d'enfants, de santé pour les personnes âgées et de services familiaux, etc. ; c) Offrir des espaces d'entrepreneuriat dans les communautés grâce à la conception urbaine et à des activités culturelles, etc., pour promouvoir l'intégration de la vie et de l'emploi, et créer des communautés dynamiques avec une atmosphère innovante ; d) Fournir des services communautaires et des systèmes de réponse aux urgences grâce à la technologie

et au développement institutionnel, et renforcer la gouvernance communautaire ; e) Mettre en œuvre le renouvellement urbain, rénover les anciens quartiers résidentiels, améliorer la qualité de vie, et coordonner la préservation des patrimoines historiques et culturels ainsi que leur revitalisation.

Domaine 3 : Développement innovant pour la prospérité urbaine

Y compris, mais sans s'y limiter : a) Soutenir la transition progressive des économies urbaines des secteurs à forte valeur ajoutée vers des secteurs à haute productivité, renforcer les forces productives de haute qualité et promouvoir la reprise économique par la diversification et la mise à niveau technologique ; b) Améliorer les politiques financières et fiscales, mobiliser des ressources de toutes les sources pour garantir les besoins de financement pour la planification urbaine durable et le renouvellement urbain ; c) Fournir des espaces et des installations adaptés pour soutenir l'emploi flexible, en mettant particulièrement l'accent sur la garantie de salaires équitables et de conditions de travail décentes pour les jeunes ; d) Encourager le rôle significatif des jeunes, des nouvelles technologies, de la nouvelle économie et d'autres facteurs de la nouvelle génération pour créer un nouvel élan pour la construction et le développement urbains ; e) Encourager l'application des technologies numériques pour construire des villes intelligentes, améliorer les capacités de gouvernance urbaine et utiliser les nouvelles technologies pour servir la justice sociale et combler la fracture numérique.

Domaine 4 : Développement urbain à faibles émissions de carbone et résilient au climat

Y compris, mais sans s'y limiter : a) Adopter des solutions fondées sur la nature pour construire des villes et des établissements qui atténuent et s'adaptent au changement climatique ; b) Promouvoir les bâtiments verts et les transports écologiques, encourager l'utilisation de ressources renouvelables et réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, les transports et d'autres secteurs ; c) Conserver les ressources en eau, maintenir les écosystèmes aquatiques régionaux et améliorer la capacité de contrôle des inondations urbaines et du drainage ; d) Appliquer des technologies de surveillance des risques de catastrophe pour améliorer les capacités des villes à répondre aux événements météorologiques extrêmes et à d'autres types de risques de catastrophe ; e) Protéger les groupes pauvres et vulnérables et renforcer leur résilience aux chocs.

II. Éligibilité

Les villes et les municipalités du monde entier peuvent poser leur candidature pour le prix. Les villes présentant les caractéristiques suivantes sont particulièrement bienvenues :

- Performances exceptionnelles dans les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement urbain durable depuis 2016.
- Des progrès et des innovations remarquables en matière de développement urbain durable depuis 2016, avec un potentiel important de croissance et de développement supplémentaires.
- Un engagement à poursuivre la réalisation et l'avancement de l'objectif ambitieux du développement urbain durable.
- Les meilleures pratiques en matière de développement urbain durable qui peuvent être promues dans le monde entier afin d'inspirer et de motiver d'autres villes à mettre en œuvre conjointement des actions de développement durable.

III. Prix et récompenses

Le deuxième cycle du prix sera décerné à un maximum de cinq villes. Une cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la grande plateforme internationale et les lauréats du deuxième cycle se verront remettre une plaque et un trophée.

Les pratiques et réalisations exceptionnelles en matière de développement urbain durable des villes gagnantes seront intégrées à la base de données des meilleures pratiques de la plateforme du NUA et au rapport annuel du Manuel de Shanghai, ce qui permettra de mettre en valeur et de renforcer la visibilité des efforts des villes en matière de développement urbain durable et d'habitat humain. Les villes gagnantes seront également invitées à participer à des événements internationaux importants tels que le FUM et la célébration de la Journée mondiale des villes, entre autres, leur offrant ainsi l'opportunité d'échanger les meilleures pratiques avec d'autres villes, de stimuler les investissements potentiels et de créer de nouvelles opportunités de développement économique local.

IV. Application

(1) Plateforme de candidature

La demande peut être remplie et soumise via le site web <https://shanghaiaward.org>, où de plus amples informations, des conseils et des ressources pour le processus de demande sont également disponibles. Les villes sont encouragées à aligner la demande sur leurs examens locaux volontaires (VLR).

(2) Matériel de candidature

La demande comprend deux approches : i) l'auto-candidature ; et ii) la candidature avec nomination. Le formulaire de demande peut être rempli sur le portail de demande en ligne du site Web du prix, où les demandeurs peuvent également télécharger les documents de soutien. La demande peut être révisée à tout moment avant la clôture de l'appel à candidatures. Les exigences pour la demande sont les suivantes :

a. Autocandidature :

Toutes les villes/municipalités candidates doivent soumettre une lettre de candidature officielle pour confirmer que la ville/municipalité décide de se porter candidate au deuxième cycle du prix. La lettre de candidature doit comporter l'en-tête officiel ainsi que le cachet officiel ou la signature du maire (ou l'équivalent) de la ville/municipalité candidate. Un modèle de lettre de candidature est inclus en annexe de cet appel et peut également être téléchargé via le portail de candidature en ligne.

b. Candidature avec nomination :

Les États membres des Nations Unies (ONU), les agences des Nations Unies autres qu'ONU-Habitat, les organisations et institutions ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) ou ayant été spécialement invitées par ONU-Habitat peuvent soumettre une candidature. Une lettre officielle de nomination et une lettre de confirmation de la part de la ville/municipalité sont requises. Le proposant doit rédiger une lettre de nomination officielle, sur papier à en-tête officiel et avec le cachet du proposant, pour déclarer qu'il nomme la ville/municipalité concernée pour le deuxième cycle du prix et expliquer les raisons de cette nomination. La lettre de confirmation doit inclure l'en-tête officiel ainsi que le cachet ou la signature officielle du maire (ou l'équivalent) de la ville/municipalité candidate et confirmer qu'il accepte d'être nommé et de poser sa candidature au prix.

(3) Langue de la candidature :

Anglais

(4) Modalités et conditions

- 1) La ville/municipalité candidate est responsable du remplissage et de l'envoi de la candidature au Prix de Règles et directives de l'appel à candidatures.
- 2) La ville/municipalité candidate est responsable de l'authenticité et de la légalité des documents soumis.
- 3) Les candidatures seront disqualifiées dans les cas suivants :
 - a. Non-respect des règles et lignes directrices de l'appel à candidatures ;
 - b. Présentation d'informations et de pièces justificatives trompeuses et fausses ;
 - c. Incapacité à fournir des informations suffisantes pour l'évaluation de la candidature ;
 - d. Comportement contraire à l'éthique, notamment pression induite sur toute personne impliquée dans le processus d'évaluation et de sélection.
- 4) Les candidatures incomplètes ou tardives ne seront pas prises en compte. Le groupe de travail pour le prix peut demander des documents supplémentaires à condition que la demande originale ait été remplie conformément aux règles et lignes directrices et au calendrier, et que les informations supplémentaires soient utiles pour une évaluation ultérieure de la demande par rapport aux critères de sélection de base.
- 5) Les questions marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires, les autres sont facultatives. Veuillez noter que le candidat doit répondre à toutes les questions obligatoires. Une demande incomplète entraînera la disqualification de la demande. Les candidats qui ne fournissent pas les indicateurs quantitatifs requis dans les questions doivent fournir une brève description des conditions.
- 6) Nous vous encourageons à joindre à votre candidature des documents complémentaires, par exemple des photographies, des vidéos, des reportages, du matériel promotionnel, des documents de procédure, des règlements administratifs ou des réglementations et politiques municipales (brèves), ou des normes



GLOBAL AWARD

FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN CITIES
(SHANGHAI AWARD)

de travail, etc. Ces documents ne sont pas obligatoires, mais ils contribueront à renforcer votre candidature.

- 7) Les candidatures peuvent être révisées avant la clôture de l'appel à candidatures. Une fois l'appel à candidatures clôturé, les documents soumis ne seront pas renvoyés. Le candidat doit sauvegarder les documents originaux si nécessaire.
- 8) Lorsque la lettre de candidature de la ville/municipalité candidate est soumise, tous les documents contenus dans les candidatures seront disponibles pour une exposition, une démonstration, une publication et une couverture médiatique internationales. Le groupe de travail sur le prix citera la source de l'information lorsqu'il l'utilisera, mais ne sera pas tenu de demander une autorisation supplémentaire pour une telle utilisation.
- 9) Lorsque la soumission d'une candidature est effectuée par une personne désignée par la ville/municipalité candidate, il est supposé qu'elle a reçu les autorisations pour la soumission et les conditions indiquées aux points (8) ci-dessus.
- 10) Le prix de la candidature gagnante sera attribué à la ville/municipalité nommée dans le formulaire de candidature.

V. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées en fonction des quatre critères fondamentaux.

- (1) **Impact** : Les réalisations, les progrès et l'impact avéré dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du NUA.
- (2) **Durabilité** : Les stratégies, plans et actions qui sous-tendent la mise en œuvre à long terme des ODD et de la NUA dans la ville.
- (3) **Innovation** : Les approches, méthodes, pratiques, technologies ou instruments innovants pour permettre la réalisation des ODD et de la NUA.
- (4) **Adaptabilité** : La mesure dans laquelle l'expérience de la ville peut être reproduite, adoptée ou mise à l'échelle par d'autres villes ou dans des scénarios similaires.

En plus des critères de base, les candidats se verront attribuer des points supplémentaires s'ils ont des

réalisations dans les domaines qui sont étroitement liés aux approches pour la réalisation des ODD et du NUA promues par ONU-Habitat.

VI. Processus de sélection

Après la date de clôture de l'appel à candidatures, l'équipe spéciale chargée de l'attribution des prix procédera à une sélection en fonction de l'éligibilité et de la conformité des candidatures. Une équipe d'examen technique sera mise en place pour effectuer une première présélection.

Un jury international sera mis en place en tant qu'organe d'évaluation principal du prix. Le jury international présentera son rapport d'évaluation et ses recommandations pour les lauréats.

ONU-Habitat confirmera la liste des villes lauréates sur la base du rapport d'évaluation du jury, après avoir consulté les parties prenantes internes et externes.

Le «Prix mondial pour le développement durable dans les villes (Prix de Shanghai)» est conjointement établi par ONU-Habitat et le gouvernement municipal de Shanghai. Veuillez consulter le site officiel : <https://shanghaiaward.org> pour consulter le règlement et les lignes directrices (dans les six langues officielles de l'ONU). Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes au cours de la procédure de candidature, vous pouvez envoyer vos demandes au groupe de travail du prix à siqi.chen@un.org et outreach@shanghaiaward.org.

Le groupe de travail du prix se réserve le droit d'interprétation finale du règlement et des lignes directrices de l'appel à candidatures du deuxième cycle du Prix mondial du développement durable des villes (Prix de Shanghai).



UN-HABITAT

Shanghai Municipal
People's Government



GLOBAL AWARD
FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN CITIES
(SHANGHAI AWARD)